



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du mardi 03 septembre 2024

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 27/08/2024

date d'affichage : 27/08/2024

trois septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : ;

Absents et Excusés :

David BOUQUIN

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2024D038 - Objet : Décision modificative n°3 - Budget 2024 Commune

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2312-9073 (Parc de loisirs)	Agencements et aménagements de terrains	0	-20 000
21838-9069 (Matériel informatique)	Autre matériel informatique	0	5 000

Date de transmission de l'acte: 06/09/2024

Date de reception de l'AR: 06/09/2024

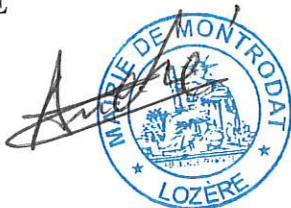
048-214801037-2024D038-DE

A G E D I

2315-9072 (Voirie)	Install., matériel et outill. technique	0	15 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

**Le Maire,
Rémi ANDRE**

**Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Date de transmission de l'acte: 06/09/2024

Date de réception de l'AR: 06/09/2024

048-214801037-2024D038-DE

A G E D I